

FNOSAD



Formations de TSA

Une forte mobilisation de la FNOSAD

par **Jérôme VANDAME**

Suite à la parution des textes définissant les compétences et savoir-faire des TSA, au JO le 5 octobre 2016, la FNOSAD a animé 87 jours pour former des TSA. À l'issue de ces formations, plus de 300 participants ont validé l'épreuve finale et ont reçu une attestation de formation de TSA émise par la FNOSAD. Ces résultats, qui ont impliqué une importante mobilisation des ressources humaines de la FNOSAD, seront complétés par les formations de 2018 dont le planning est déjà bien chargé.

L'activité

Formation de la FNOSAD

Depuis l'entrée en vigueur de la loi n° 2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture et la parution au Journal Officiel des décret et arrêté du 3 octobre 2016 définissant les compétences et savoir-faire des TSA, la FNOSAD a mis un accent particulier sur :

- la finalisation de référentiels de formation de TSA, tenant compte des textes officiels du 3 octobre 2016 ;
- l'animation et la formation de son réseau de formateurs sanitaires

apicoles afin de le mobiliser pour répondre aux besoins en formation de TSA ;

- l'organisation et l'animation de formations de niveau « Techniciens sanitaires apicoles » avec le concours d'OSAD, de DDecPP et d'autres organisations apicoles.

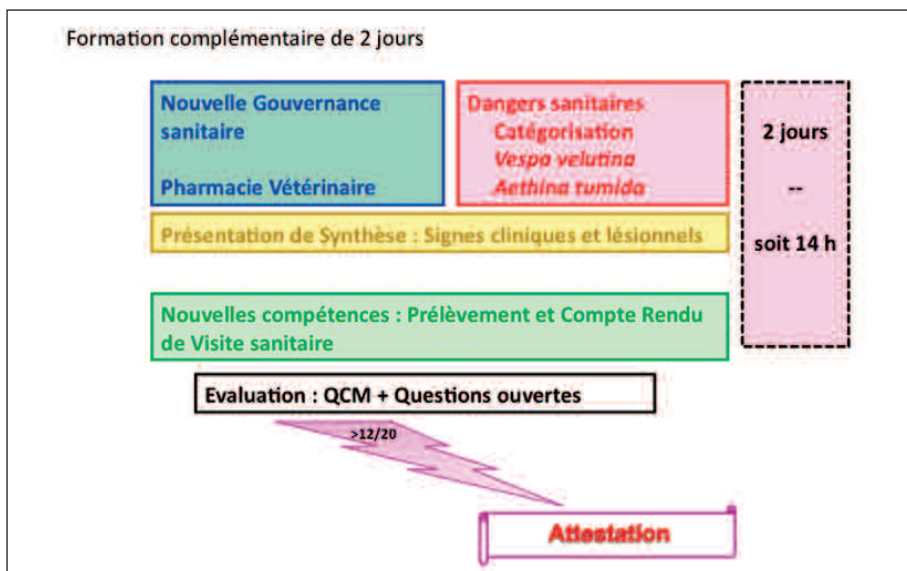
Les référentiels de formation de TSA

Afin de répondre au mieux aux exigences en termes de compétence et de savoir-faire des TSA qui apparaissent dans les décret et arrêté du 3 octobre 2016, la commission Formation de la FNOSAD a élaboré deux référentiels de formation destinés à des publics différents.

Une formation complémentaire de 2 jours

Ce module de deux jours, destiné à renforcer les compétences et savoir-faire d'apiculteurs cible prioritairement les ex-ASA nommés par arrêté préfectoral ainsi que les apiculteurs qui ont suivi l'une des 46 sessions de formation de niveau ASA de cinq jours organisées par la FNOSAD depuis 2009¹.

1 – En accord avec les préconisations du groupe de travail sur la formation des TSA, piloté par le CGAAER, les apiculteurs ayant suivi récemment une formation de niveau ASA avec le soutien de fonds publics, peuvent suivre cette formation, même s'ils n'ont pas été nommés par arrêté préfectoral.



Module de deux jours.

Au cours des deux journées de 7 heures, les formateurs présentent, dans un premier temps, l'organisation de la gouvernance sanitaire et son évolution récente ainsi que les éléments à connaître de la pharmacie vétérinaire avant de faire un point sur les dangers sanitaires, leur catégorisation et d'étudier avec plus de précision les dangers sanitaires que constituent *Vespa velutina* et *Aethina tumida*, pour lesquels une actualisation des données est nécessaire. Par la suite, une présentation de synthèse sur les signes cliniques et lésionnels permet de revenir sur les autres dangers sanitaires.

Dans un second temps l'attention des participants est focalisée sur les nouvelles compétences et savoir-faire qui sont spécifiés dans les textes officiels à savoir la réalisation de prélèvements à visée sanitaire et la rédaction d'un compte rendu de visite sanitaire.

Ce module de deux jours se termine par une évaluation des participants à partir d'une liste de questions à choix multiples et de questions ouvertes.

Après réception des notes, la FNO-SAD édite une attestation de formation de TSA pour tous les candidats qui ont une note finale supérieure ou égale à 12/20.

Une formation initiale de 7 jours

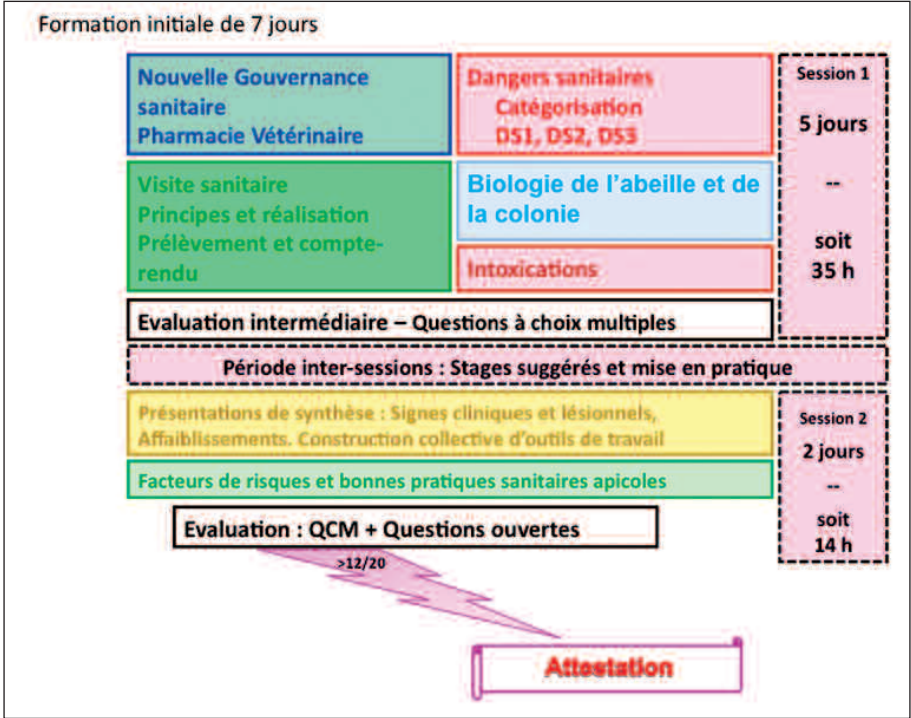
La FNOSAD a également élaboré un référentiel de formation en 7 jours destiné aux apiculteurs ayant des prérequis pour exercer la fonction de TSA. Cette formation dite « initiale » est découpée en deux sessions. La première session de cinq jours permet de présenter la gouvernance sanitaire et la pharmacie vétérinaire, un module sur la biologie de l'abeille et de la colonie, les principaux

dangers sanitaires ainsi que les traitements et bonnes pratiques permettant de limiter la pression des agents pathogènes. Pour clore cette session, après une présentation des principaux pesticides et des signes d'intoxications, une évaluation intermédiaire est organisée. Composée de 30 questions à choix multiples, cette évaluation est un indicateur permettant à chaque participant de connaître son niveau et d'identifier les points à réviser et à approfondir.

La FNOSAD suggère d'organiser la seconde session plusieurs semaines plus tard afin, d'une part, de laisser du temps aux candidats pour consolider les acquis

de cette première semaine de formation, et d'autre part, d'effectuer quelques visites avec un vétérinaire et/ou un TSA pour avoir une approche pratique des missions qui leur seront confiées.

La seconde session consiste en une révision à partir de présentations de synthèse et de la construction collective d'outils récapitulatifs qui pourront être utilisés par les futurs TSA dans l'exercice de leur fonction. Cette session est conclue par une évaluation comparable à celle de la formation de 2 jours et, comme dans ce cas, la validation de cette épreuve nécessite une note minimale de 12/20 pour obtenir de la FNO-



Une formation "initiale" de 7 jours.



Le réseau de formateurs sanitaires apicoles.

SAD une attestation de formation stipulant que le candidat détient les connaissances et savoir-faire associés constitutifs des compétences adaptées de Technicien Sanitaire Apicole conformément au décret 2016-1307 du 3 octobre 2016 et à l'arrêté du 3 octobre 2016.

L'animation et la formation du réseau de formateurs

Pour faire face aux demandes de la part des OSAD de formations de techniciens sanitaires apicoles, la FNOSAD a mis en place entre 2005 et 2013 un réseau de formateurs sanitaires apicoles.

Ces formateurs peuvent intervenir pour le compte d'organisations apicoles (OSAD, autres) et animer toute sorte de formations sanitaires.

Deux groupes de formateurs ont été constitués et formés en 2005 et 2007 avec le soutien financier de la DGAI. Pour compléter cette équipe et disposer d'un réseau de formateur maillant le territoire, la FNOSAD a recruté un groupe de 8 formateurs supplémentaires en 2013.

Désormais ce réseau est constitué de 19 formateurs sanitaires apicoles répartis sur tout le territoire national, parmi lesquels six ont un diplôme de Docteur vétérinaire.

Le regroupement des 10 et 11 janvier 2017

Les 10 et 11 janvier 2017, un regroupement des formateurs a été organisé pour partager les expériences des formateurs suite aux formations organisées en 2016. Il s'agissait en particulier de lister les sujets sur lesquels les participants ont exprimé un besoin ou une insatisfaction en vue de modifier les sessions de formation à venir. Un point précis de la situation a également été réalisé concernant la nouvelle gouvernance sanitaire et en particulier le rôle du TSA, ses compétences et savoir-faire ainsi que ses relations avec les vétérinaires.

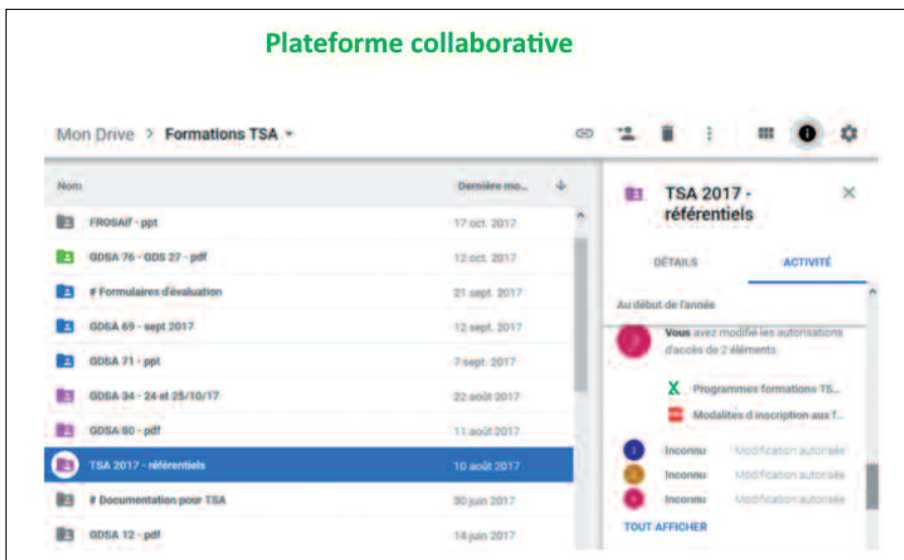
L'accent a rapidement été mis sur les arrêtés et décret du 3 octobre 2016 afin de travailler en groupe à l'adaptation du référentiel de formation que la commission Formation de la FNOSAD avait construit

en fin d'année 2016. Des travaux par petits groupes ont permis de réfléchir aux nouvelles thématiques à introduire dans la formation et d'entreprendre la construction des outils pédagogiques à utiliser dans le cadre des formations à venir.

Quatre groupes de travail se sont concentrés sur les thèmes suivants :

- signes cliniques et lésionnels,
- facteurs de risques et bonnes pratiques,
- affaiblissement et facteurs d'affaiblissement des colonies,
- évaluation.

Suite à cette session de travail des 10 et 11 janvier 2017, les outils pédagogiques ont été progressivement complétés en vue de les utiliser dans le cadre des formations de TSA.



Une plateforme collaborative facilitant l'échange entre formateurs et organisateurs.

La plateforme collaborative des formateurs sanitaires apicoles

Ces outils pédagogiques sont sauvegardés sur une plateforme numérique, ce qui facilite la collaboration entre les formateurs et permet un accès rapide à la version la plus à jour des outils pédagogiques (voir page précédente).

27 sessions de formation de TSA animées et de nombreux projets de formation

Sur la base de ces référentiels de formation de TSA, la FNOSAD a organisé onze formations de cinq jours entre avril 2016 et octobre 2017.

Après la parution de ces textes officiels, la FNOSAD a organisé 16 formations complémentaires de deux jours.

Chacune de ces formations de deux jours s'est terminée par une évaluation qui permet de vérifier que les candidats détiennent les connaissances et savoir-faire associés constitutifs des compétences adaptées de TSA, conformément au décret 2016-1307 et à l'arrêté du 3 octobre 2016. Suite à cette évaluation, la FNOSAD édite une attestation de formation de TSA pour tous les candidats qui valident cette évaluation.

Au total, ce sont donc 87 jours de formation qui ont été animés au cours de ces 18 mois d'activité, permettant de délivrer 302 attestations de formation à des TSA qui interviendront pour le compte de 42 OSAD.



Formation complémentaire de deux jours dans le Puy-de-Dôme.



Évaluation de la formation.

Une trentaine de projets de formation envisagés

Pour répondre le mieux possible aux besoins de formation de TSA, la FNO-SAD reste mobilisée. À ce jour, 9 for-



Maquette de l'attestation de formation TSA éditée par la FNO-SAD.

mations complémentaires de 2 jours et une formation initiale (5+2 jours) sont programmées d'ici l'été 2018 et la FNOSAD envisage d'organiser 20 sessions de 2 jours additionnelles avant décembre 2018, afin de permettre aux OSAD de maintenir un réseau pertinent de TSA.

Afin de réaliser cet ambitieux programme, la FNOSAD projette d'étoffer son réseau de formateurs, notamment dans l'Ouest et le Sud-Ouest de la France. Un nouveau regroupement de formateurs sera également organisé en janvier 2018, en marge de l'Assemblée Générale de la FNOSAD, afin de réfléchir aux procédures d'évaluation des formations et de travailler collectivement à la rédaction d'un guide du technicien sanitaire apicole qui pourrait être distribué à tous les participants aux formations animées par la FNOSAD.

Cette importante mobilisation de la FNOSAD a pour objectif principal d'apporter la meilleure réponse possible aux organisations apicoles concernant la constitution d'un réseau cohérent et efficace de TSA à même de suivre l'état sanitaire des ruchers, de satisfaire aux exigences de la nouvelle gouvernance sanitaire et de conseiller les apiculteurs sur les bonnes pratiques sanitaires apicoles.

Atteindre cet objectif implique d'être en mesure de bien connaître les besoins en TSA, de coordonner l'organisation des formations et de faciliter leur financement, autant de sujets qui seront évoqués lors de l'Assemblée Générale 2018 de la FNOSAD organisée à Paris le samedi 13 janvier 2018.

